



Conseil économique
et social

PROVISOIRE

E/1996/SR.36

11 octobre 1996

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 36e SÉANCE

tenue au Siège, à New York,
le mardi 16 juillet 1996, à 15 heures

Président :

M. GERVAIS

(Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

QUESTIONS DE COORDINATION (suite)

b) COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE

QUESTIONS RELATIVES À L'ÉCONOMIE ET À L'ENVIRONNEMENT : RAPPORTS DES ORGANES
SUBSIDIAIRES, CONFÉRENCES ET QUESTIONS CONNEXES (suite)

f) QUESTIONS RELATIVES À LA POPULATION

La séance est ouverte à 15 h 20.

QUESTIONS DE COORDINATION (suite)

b) COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE
(E/1996/81)

M. SEVAN (Sous-secrétaire général aux services de conférence et services d'appui), présentant le rapport du Secrétaire général paru sous la cote E/1996/81, dit que, pour un certain nombre de raisons, le système des Nations Unies a pris du retard en matière de technologie de l'information et n'a pas été capable de s'adapter à un environnement en mutation rapide. L'absence de stratégie globale en matière d'informatique s'est traduite par des coupes budgétaires sombres au moment précis où il aurait fallu procéder à de nouveaux investissements. Des progrès notables ont néanmoins été réalisés et on a sensiblement amélioré la capacité d'accès des États Membres aux informations dont dispose l'ONU. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'harmonisation et l'amélioration des systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États Membres a facilité le dialogue entre les États Membres, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Secrétariat.

Le rapport du Secrétaire général (E/1996/81) reflète une nouvelle approche à la question de l'accès par les États Membres aux informations détenues par l'ONU. En l'absence toutefois d'une stratégie globale en matière d'informatique, le Secrétariat ne disposait pas d'un aperçu complet des activités en la matière de toute l'Organisation, si bien que le rapport comporte des lacunes. Un projet circonstancié, englobant tous les États Membres, sera soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session. Il ne portera pas seulement sur le Siège, mais aussi sur les commissions régionales qui ont tout particulièrement besoin de ressources matérielles et humaines. Une modernisation de l'infrastructure de tous les lieux d'affectation s'avère nécessaire pour permettre à l'Organisation de faire face à l'augmentation rapide des besoins en techniques informatiques et aux États Membres de tirer pleinement parti des services que l'informatique peut fournir.

/...

M. KAMAL (Pakistan), parlant en sa qualité de Président du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'harmonisation et l'amélioration des systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États Membres, rappelle que le Groupe de travail a été créé pour contrôler l'application des résolutions pertinentes du Conseil économique et social et veiller à ce que les États Membres puissent consulter librement, aisément et à peu de frais les bases de données et systèmes informatiques des Nations Unies par l'intermédiaire de leurs missions permanentes. Le Groupe de travail a fait porter ses efforts sur trois tâches : multiplier les liaisons entre les missions permanentes et le système des Nations Unies en augmentant le nombre des missions ayant accès à l'information et capables de la diffuser en ligne; établir des programmes de formation à l'utilisation d'Internet pour les fonctionnaires des missions permanentes; et déceler, pour les éliminer lorsque faire se pouvait, les obstacles gênant ou bloquant l'accès aux bases de données et systèmes informatiques des Nations Unies.

Avec l'assistance de membres du personnel du Secrétariat des Nations Unies et du PNUD, le Groupe de travail a créé un petit sous-groupe technique qui s'est réuni à intervalles relativement fréquents et qui, grâce à la persévérance de ses participants, a pu réaliser des progrès sensibles. Grâce au PNUD, qui a accepté de gérer une bonne partie du projet, les liaisons ont été augmentées de 25 % au cours des six derniers mois. La première phase du programme de formation à l'intention des fonctionnaires des missions permanentes a débuté et on prévoit des sessions supplémentaires dans un proche avenir.

Les difficultés rencontrées, dues surtout à des modems inefficaces, ont essentiellement porté sur l'accès des missions aux serveurs du PNUD. Le nombre des modems a été quasiment doublé, leur qualité a été améliorée et les logiciels ont été modernisés, ce qui a multiplié les liaisons à l'intérieur du PNUD. Il s'est toutefois révélé beaucoup plus difficile de résoudre le problème posé en matière d'accessibilité par l'intégration insuffisante du système de messagerie électronique du Secrétariat de l'ONU. Le Secrétariat pour sa part a beaucoup fait pour faciliter l'accès au système des États Membres en créant une page d'accueil sur Internet. Nombre de documents peuvent désormais être aisément obtenus par l'intermédiaire du site Web de l'ONU qui est considéré comme un des

/...

100 principaux sites Web sur Internet. Reste à résoudre le problème de la liaison entre le système à disque optique dont l'accès est difficile et le site Web convivial de l'ONU.

Le Groupe de travail s'était notamment donné pour objectif immédiat de fournir un moyen de liaison aux 185 États Membres, de parvenir à un système uniforme de messagerie électronique auquel toutes les missions permanentes pourraient aisément avoir accès, d'établir des liaisons entre le système à disque optique et le site Web de l'ONU, et d'encourager la diffusion systématique, en langage informatique, d'informations sur le serveur Web World Wide. Le Secrétariat devra accorder une priorité plus grande que par le passé à la possibilité de réaliser des économies en recourant aux techniques informatiques sur une beaucoup plus grande échelle. Le Groupe de travail est parvenu à la conclusion qu'on pourrait réaliser des économies considérables en améliorant l'accessibilité au système des missions permanentes, ce qui permettrait à l'Organisation de réduire les frais d'impression des documents. La technique des vidéoconférences est elle aussi un moyen prometteur de réduire les dépenses dans la mesure où elle permet de réaliser des économies sur celles encourues au titre des voyages et des indemnités de subsistance.

Les membres du Groupe de travail ont conclu qu'en dépit des résolutions adoptées à plusieurs reprises par le Conseil économique et social au cours des dernières années, le Secrétariat de l'ONU n'avait pas entièrement saisi l'importance de l'informatique pour les États Membres. Les États peuvent désormais obtenir des transferts de technologies et des conseils techniques spécialisés directement par l'intermédiaire d'Internet sans être tributaires des organismes de développement et assujettis aux procédures traditionnelles. Le Groupe de travail a noté un certain manque d'enthousiasme de la part du Secrétariat lorsqu'il s'agit de donner suite aux initiatives et de formuler des recommandations aux États Membres sur la manière dont ils pourraient exploiter la révolution informatique. Le Secrétariat devra faire preuve de plus d'empressement et de coopération technique pour que le Groupe puisse s'acquitter de sa mission. La solution de rechange pourrait être d'affermir les tâches touchant à l'informatique à des sociétés commerciales plus efficaces et de réduire sensiblement l'effectif des départements concernés de l'ONU.

Pour M. ACUNA (Costa Rica), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, il incombe à l'ONU de mettre les États Membres en mesure de tirer parti des dernières applications de l'informatique. Dans un premier temps, l'Organisation devrait rendre ses vastes bases de données pleinement accessibles aux États Membres en éliminant tous les obstacles techniques aux liaisons entre les missions permanentes et le système informatique de l'ONU. Il faut également améliorer le niveau de compétence des missions permanentes au moyen de programmes appropriés de formation. La délégation de Costa Rica souscrit aux propositions du Groupe de travail visant à améliorer le lien entre le serveur Internet de l'ONU et le système à disque optique et à introduire un système de vidéoconférence qui présenterait, outre l'avantage d'accroître l'information disponible, celui de réduire les coûts et de promouvoir l'efficacité.

M. AVALLE (Argentine) pense que le Groupe de travail a rendu de véritables réformes possibles en promouvant des solutions techniques et en facilitant l'accès des missions permanentes aux bases de données de l'ONU. La délégation argentine souscrit chaleureusement aux résultats tangibles du Groupe de travail et invite instamment le Conseil économique et social à lui donner l'appui qu'il mérite.

M. DISEKO (Afrique du Sud) félicite le Groupe de travail des progrès qu'il a accomplis jusqu'ici dans la tâche qui lui a été confiée. L'informatique pourrait apporter une contribution majeure à l'équité, au développement et au progrès en permettant aux pays qui se sont laissés distancer d'atteindre un stade plus avancé de développement. Ceux qui ne sont pas dotés de moyens de liaison électronique sont toutefois désavantagés.

Consciente du potentiel énorme de l'informatique, l'Afrique du Sud a dernièrement accueilli une Conférence sur la société de l'information qui, croit-elle, a été la première conférence groupant des pays développés et des pays en développement et portant sur la contribution que l'informatique pourrait apporter au développement de ces derniers.

La délégation sud-africaine appuie pleinement la proposition visant à améliorer les moyens de liaison des missions permanentes à l'ONU avec la masse de documentation dont l'Organisation dispose sous une forme électronique. Il conviendrait de fournir une assistance technique aux délégations sur leur demande, et notamment à celles d'Afrique et des pays les moins avancés. Il

/...

importe au plus haut point que les bases de données du système des Nations Unies soient harmonisées et simplifiées et de veiller à ce que l'ensemble du dispositif intergouvernemental des Nations Unies participe de façon suivie à ce processus. Il convient enfin d'autoriser le maintien en fonction du Groupe de travail pendant un an encore, en utilisant à cet effet les ressources existantes.

M. RUDENSKIY (Fédération de Russie) pense que le Groupe de travail a accompli une tâche fort utile en facilitant l'accès aux bases de données informatiques de l'ONU. La délégation russe apprécie l'aide que le PNUD a apportée aux missions en matière d'accès à Internet et son empressement à les aider à créer des pages d'accueil Web sur son serveur. La délégation russe est en train de préparer une telle page. Elle se félicite des mesures prises par le Département de la coordination des politiques et du développement durable pour mettre ces informations sur le serveur Web de l'ONU. Il y a lieu d'améliorer les dispositions existantes de manière à ce qu'une plus grande partie de la documentation des autres départements de l'ONU soit disponible en ligne. Il est aussi besoin d'un système fiable de recherche des résolutions de l'ONU, semblable à celui qui existe pour les communiqués de presse.

Des améliorations s'imposent pour harmoniser et coordonner les structures servant à localiser l'information. Ainsi, la documentation en ligne devrait être disponible dans toutes les langues de travail, et une stratégie devrait être élaborée pour les systèmes informatiques de l'ONU. Les missions ont également besoin de directives qui les aideraient à préparer leurs pages Web : il faudrait par exemple mettre au point des zones appropriées de description pouvant servir de base à un futur mécanisme de recherche sur texte intégral et prévoir des liens avec les sites Internet pertinents. Il convient de ne pas perdre de vue à ce propos la recommandation que la Commission du développement durable a adressée à sa quatrième session au Département de la coordination des politiques et du développement durable au sujet de la création d'une page d'accueil consacrée au développement durable sur le Web et les recommandations du Comité des ressources naturelles relatives à la mise au point d'une base de données géochimiques mondiale et au potentiel en ressources minérales pour le développement durable.

Renforcer la coopération internationale dans le domaine de l'informatique permettrait d'économiser des ressources considérables. Ainsi, d'après le Département de l'information, au cours de la seule année 1995, près de 2,8 millions de pages de documentation produites par des organisations du système des Nations Unies ont été transmises électroniquement.

Mme LEBL (États-Unis d'Amérique) apprécie le travail fait par l'ONU dans le domaine de la gestion de l'information, de l'informatisation et des télécommunications et félicite le Groupe de travail des progrès qu'il a réalisés dans l'établissement de liens électroniques entre le Secrétariat et les missions permanentes.

Il importe d'élaborer une stratégie coordonnée en matière de gestion de l'information des Nations Unies et de télécommunications. Les principaux organes des Nations Unies, et notamment le PNUD, le Département de l'information et la Division des services électroniques, devraient poursuivre et resserrer leur coopération avec les missions intéressées. En conclusion, la délégation des États-Unis convient qu'il y a lieu de maintenir le Groupe de travail en fonction.

Mme SIBAL (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)) signale que l'UNESCO a entamé une coopération internationale dans le domaine de l'informatique dès le début des années 80. Le Programme intergouvernemental d'informatique, qu'elle a créé en 1985, a appuyé 306 projets dans les pays en développement. L'UNESCO a coopéré avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) dans le domaine de l'informatique.

Depuis 1995, la collaboration de l'UNESCO avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, et notamment avec l'UIT et le PNUD, a été centrée sur l'Afrique, l'Asie centrale et les États arabes, et elle peut être illustrée en décrivant quelques-uns des projets réalisés dans ces régions. L'UNESCO se concentre sur les réseaux pour l'échange d'informations, par le biais d'initiatives telles que INFORMAFRICA, programme destiné à développer les compétences en matière d'informatique en Afrique; le Réseau régional d'informatique pour l'Afrique (RINAF), qui vise à valoriser les ressources humaines en fournissant une formation, du matériel, des logiciels et des avis d'experts; et le Réseau régional d'informatique pour les États arabes, qui a les

mêmes buts que le Réseau RINAF et dans le cadre duquel le Réseau régional arabe d'information a été créé pour encourager les échanges d'informations et la constitution de réseaux dans les secteurs public et privé.

L'UNESCO a utilisé les plus récentes applications des techniques d'information et de communication comme véhicules pour ses programmes d'éducation; elle est profondément consciente de la mesure dans laquelle ces techniques pourraient, grâce au téléenseignement, aider à réduire les écarts existant en matière d'accès aux divers types et niveaux d'enseignement. Un certain nombre de projets de l'UNESCO visent à créer et à renforcer des partenariats mondiaux pour l'utilisation des techniques d'information et de communication afin d'élargir les possibilités d'acquisition de connaissances. Le second Congrès international, intitulé «Éducation et informatique : renforcer la coopération internationale», tenu dernièrement à Moscou, a traité des diverses questions pertinentes, et notamment de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation et de l'informatique et du rôle de l'UNESCO dans le cadre de cette coopération. L'UNESCO informera le Conseil des résultats du Congrès en temps utile.

M. MONTROYA (Colombie) qui pense qu'assurer l'accès des délégations aux sources d'information électroniques de l'ONU devrait bénéficier d'une haute priorité, apprécie les efforts faits par le Groupe de travail dans ce domaine. Il importe de tirer davantage parti de l'expérience du PNUD et de l'existence d'Internet et de veiller à ce que les mesures prises à cet effet le soient au moindre coût possible. Il convient d'envisager la possibilité de relier graduellement les capitales nationales aux réseaux, tout en continuant à dispenser un enseignement et une formation aux missions permanentes.

La délégation colombienne espère que l'impulsion acquise en fournissant des liaisons électroniques aux États Membres sera maintenue, au moins durant l'exercice biennal à venir. Il convient d'encourager la coopération interinstitutions à cette fin et le Secrétariat devrait tenir les missions permanentes informées des progrès dans ce domaine. Toutes les missions permanentes devraient être reliées au système d'ici la fin de 1997 au plus tard, objectif qui est à son sens réalisable. La délégation colombienne convient que le Groupe de travail devrait être maintenu en fonction et elle est un des auteurs du projet de résolution à ce sujet.

/...

M. YU Qingtai (Chine) estime que le Groupe de travail a fait d'excellents progrès. La priorité devrait être donnée à l'élaboration d'une stratégie permettant d'utiliser les avancées technologiques à l'ONU. La délégation chinoise convient que le Groupe de travail devrait poursuivre ses utiles efforts.

Mme REBONG (Philippines) pense que le Groupe de travail a obtenu d'impressionnants résultats qui mériteraient d'être émulés par d'autres groupes. Il devrait être maintenu en fonction jusqu'à ce que ses objectifs aient été réalisés.

M. RAMOUL (Observateur de l'Algérie) félicite le Groupe de travail de ses réalisations. Le rapport montre que des progrès marquants ont été réalisés dans un certain nombre de domaines et admet l'existence de défaillances qui doivent être surmontées. La délégation algérienne appuie vivement la recommandation visant à maintenir le Groupe de travail en fonction étant donné que ses travaux présentent des avantages tangibles, notamment pour les pays en développement.

M. HAMDAN (Liban) appuie la recommandation tendant à maintenir le Groupe de travail en fonction et convient que les organes compétents des Nations Unies devraient coordonner convenablement leurs travaux dans le domaine de l'informatique. Le rapport souligne qu'il importe de faire en sorte que les États Membres aient accès aux bases de données électroniques des Nations Unies. La délégation libanaise espère que l'on disposera d'un service de vidéoconférences à bref délai.

Mme FIGUERA (Venezuela) accueille avec satisfaction le rapport du Groupe de travail. Elle apprécie notamment que l'accent ait été mis sur la nécessité de donner aux États Membres un plein accès à des bases de données à jour et de rendre cet accès plus convivial. Elle reconnaît l'importance d'une formation qui permette au personnel des missions d'utiliser les ressources disponibles plus efficacement. Le Secrétariat du PNUD a apporté une contribution marquante dans ces domaines.

M. SEVAN (Sous-secrétaire général des services de conférence et services d'appui) assure toutes les délégations qu'il sera tenu compte de leurs observations et que le soutien exprimé à la mise en place d'un système informatique perfectionné est des plus bienvenus. Une fois les plans d'un système crédible établis, un financement adéquat devra être assuré.

Il ne fait pas de doute que les doubles emplois d'efforts entre organes des Nations Unies intéressés par les techniques informatiques sont à proscrire. Le système de vidéoconférence est à la disposition des délégations au Siège pour un montant nominal. Le Sous-secrétaire général assure le Conseil en conclusion que le Secrétariat est fermement résolu à appuyer les travaux du Groupe.

Le PRÉSIDENT propose au Conseil de prendre note du rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans le domaine de l'informatique (E/1996/81).

Il en est ainsi décidé.

QUESTIONS RELATIVES À L'ÉCONOMIE ET À L'ENVIRONNEMENT : RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES, CONFÉRENCES ET QUESTIONS CONNEXES (suite)

f) QUESTIONS RELATIVES À LA POPULATION (E/1996/25)

Mme SADIK (Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)), rendant compte au Conseil de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, conformément à la résolution 50/124 de l'Assemblée générale, dit que le consensus réalisé au Caire était fondé sur un commun souci des droits de l'homme, allié à la conscience de l'importance extrême que présente la satisfaction des besoins individuels et l'amélioration de la qualité de la vie des hommes et des femmes. L'attention y a notamment été appelée sur les droits liés à la procréation qui sont un des principaux éléments de l'égalité des sexes et l'accès des femmes à l'autonomie. Au cours des deux dernières années, on a commencé à mettre en oeuvre les objectifs convenus à la Conférence. Un effort concerté est en cours pour appliquer une approche intégrée des problèmes de population et de développement au niveau des pays, en prenant en compte tout l'éventail des besoins sociaux constituant un environnement favorable; pour inscrire la planification de la famille dans le cadre plus large de la santé génésique; pour étendre les liens de partenariat à tous les groupes de la société civile et au secteur privé; et pour satisfaire les besoins des groupes vulnérables et négligés.

L'Équipe spéciale interorganisations pour l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement a beaucoup fait pour accélérer la mise en oeuvre au niveau des pays. Ses «Guidelines for the United Nations Resident Coordinator System», son «Common

/...

Advocacy Statement» et sa »Guidance Note on Issues in International Migration and Development» («Directives applicables au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies», «Déclaration commune de plaidoyer» et «Note sur les questions de migration internationale et de développement») ont été largement diffusés et sont utilisés dans le cadre des efforts de plaidoyer et par les groupes thématiques de maints pays. En octobre 1995, le Comité administratif de coordination (CAC) a reconstitué son groupe d'étude sous la forme d'une Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous, présidée par le FNUAP. Cette Équipe a créé deux groupes de travail : l'un sur les soins de santé primaires, qui a l'OMS comme chef de file, et l'autre sur l'éducation de base, qui est dirigé par l'UNESCO. En élaborant des lignes directrices, les groupes traiteront de questions sectorielles tout en tenant compte d'un certain nombre de problèmes débordant le cadre de leur secteur. L'Équipe spéciale se propose de produire un certain nombre d'autres matériaux : un recueil des «Meilleures pratiques/Leçons apprises»; une carte murale illustrant les indicateurs sociaux de chaque pays; un recueil concis des traités et conventions internationales touchant au secteur social; et une «mini-fiche» de plaidoyer énumérant les principaux points à prendre en compte pour promouvoir des services sociaux de base pour tous. L'UNICEF a mis à la disposition de ces groupes les indicateurs et la méthodologie qu'elle a utilisés pour assurer le suivi du Sommet mondial pour les enfants. Un certain nombre d'activités déjà entamées sont poursuivies, y compris celles des groupes de travail sur la santé de la reproduction et sur les migrations internationales et celles ayant trait à des systèmes communs de données qui permettent de suivre l'évolution de la mortalité infantile, juvénile et maternelle. Les travaux des deux équipes sont menés de manière à être complémentaires, à éviter les doubles emplois et à encourager une collaboration avec les initiatives plus larges menées à l'échelle du système des Nations Unies.

Il ressort d'un certain nombre d'études effectuées au cours de l'année écoulée que nombre de pays réorientent déjà leurs programmes de planification familiale pour les inscrire dans le cadre plus large des droits liés à la procréation et de la santé génésique défini par le Programme d'action. Une plus grande attention est accordée à la qualité des soins, à la participation des hommes, aux services à l'intention des adolescents et à la participation des

/...

groupes féminins. Plusieurs gouvernements ont pris des mesures pour décentraliser les services de santé publique afin d'accroître la participation des collectivités et de multiplier les associations avec des organisations non gouvernementales et avec le secteur privé. Nombre de pays ont tenu des ateliers pour examiner les questions de politique générale et de programme et définir les modalités de mise en oeuvre d'un cadre de la santé génésique correspondant à leur situation particulière. Le FNUAP a abondamment travaillé avec des pays pour faciliter et accélérer le passage à une approche basée sur la santé génésique en s'inspirant pour ce faire des protocoles techniques et normatifs de l'OMS. Il a appuyé les efforts faits pour former du personnel médical et paramédical, améliorer l'infrastructure, établir des normes médicales et accroître le nombre des services de santé génésique disponibles.

Les préoccupations féminines sont de plus en plus prises en compte lors de la conception et de la mise en oeuvre des programmes; le FNUAP a dernièrement parrainé une Consultation technique sur les mutilations génitales des femmes, tenue à Addis-Abeba. Il a également tenu un certain nombre de consultations pour choisir et mettre au point des indicateurs appropriés de suivi des programmes et d'évaluation d'impact et pour vérifier les progrès réalisés par rapport aux buts de la conférence. Le Comité consultatif des organisations non gouvernementales du FNUAP a invité ce dernier à renforcer la capacité des organisations non gouvernementales et à promouvoir un dialogue entre les organisations non gouvernementales et les gouvernements.

Le FNUAP fournit une assistance technique et administrative à Partners in Population and Development, une organisation intergouvernementale qui s'emploie à promouvoir la coopération Sud-Sud en matière de santé génésique. Il appuie également des centres d'excellence en matière de santé génésique en Indonésie, au Mexique, en Thaïlande et en Tunisie.

Les ressources dont on dispose pour financer le Programme d'action sont manifestement insuffisantes. Les pays doivent faire un effort concerté pour mobiliser des ressources et la communauté internationale s'acquitter de la part qui lui revient dans cette tâche. La formule 20/20 faciliterait ces processus. Les secteurs privé et non gouvernemental ont eux aussi un rôle important à jouer. Les pays développés sont actuellement la source la plus importante d'aide

/...

internationale dans la mesure où leur contribution se chiffre à quelque 81 % du total.

Mme Sadik appelle l'attention sur les décisions 95/15 et 96/15 du Conseil d'administration PNUD/FNUAP qui renforcent la capacité du FNUAP à appliquer le Programme d'action. La décision 95/15 appuie dans ses grandes lignes le programme d'assistance future du FNUAP et en approuve les principaux domaines d'activité; la décision 96/15 approuve les nouvelles modalités d'allocation des ressources du FNUAP.

M. CHAMIE (Directeur de la Division de la population) dit que la Commission de la population et du développement est le premier niveau du système à trois niveaux établi pour suivre l'application du Programme d'action. C'est à elle qu'il appartient au premier chef d'assurer ce suivi. À la vingt-neuvième session de la Commission, qui a eu lieu du 26 février au 1er mars 1996, le thème central a été «Droits liés à la procréation et santé génésique», c'est-à-dire un sujet qui touche au chapitre VII du Programme d'action du Caire. La Commission a examiné les mesures de suivi à prendre en exécution des recommandations de la Conférence et approuvé un projet de résolution aux fins d'adoption par le Conseil. Elle a également adopté une résolution sur le Programme de travail dans le domaine de la population. Dans le cadre des préparatifs à la trentième session de la Commission, la Division de la population établit actuellement un rapport de suivi sur l'état des connaissances dans le domaine des migrations internationales et du développement. Ce rapport reprendra les grandes lignes et les questions de fond du chapitre X du Programme d'action.

Le programme de travail de la Division de la population vise à fournir la base scientifique nécessaire pour contrôler l'application du Programme d'action.

Mme CASTRO de BARISH (Costa Rica), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement devrait être appliqué en tenant compte des résultats des autres conférences internationales, telles que le Sommet mondial pour l'enfance, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, le Sommet mondial du développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la deuxième Conférence des Nations Unies sur les habitats humains. Dans sa résolution 50/124, l'Assemblée générale a réaffirmé l'importance des principes

/...

et des conceptions énoncés dans la Déclaration de Rio et dans Action 21 en ce qui concerne l'application du Programme d'action et reconnu que la mise en oeuvre des recommandations figurant dans le Programme d'action relevait du droit souverain de chaque pays.

Il importe de noter l'impact que la Conférence a eu sur le Sommet mondial du développement social, la quatrième Conférence sur les femmes, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les habitats humains et sur l'élaboration d'un programme de développement, encourageant notamment la communauté internationale à investir davantage dans l'humanité. Le Groupe des 77 et la Chine soulignent qu'il importe que les États, organisations internationales, instances, institutions et organisations non gouvernementales participantes témoignent d'une ferme détermination qui traduise une nouvelle approche intégrée à la population et au développement en coordonnant l'application, le contrôle et l'évaluation des actions de suivi. Ils insistent sur la nécessité de maintenir la dynamique des actions de suivi afin de tirer parti au maximum de la capacité existante des Nations Unies dans le domaine de la population et du développement, et notamment de celle de la Commission de la population et du développement, de la Division de la population et du Fonds des Nations Unies pour la population, dont le soutien est nécessaire au succès de toutes les activités inscrites au Programme d'action et ils les engagent à collaborer étroitement à la préparation des rapports pour la Commission de la population et du développement.

La deuxième Conférence des Nations Unies sur les habitats humains a marqué la fin d'une série de conférences mondiales réunies par les Nations Unies et le début d'un programme mondial pour faire face aux défis complexes d'un siècle marqué par des mutations sans précédent. Le Groupe des 77 et la Chine notent avec intérêt que le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, dans sa décision 96/15, a résolu que l'allocation des ressources devrait être fondée sur une évaluation globale des besoins réels des pays. Le Groupe des 77 et la Chine espèrent que les mesures qui seront prises pour donner suite à ces stratégies auront des résultats positifs du point de vue de l'application du Programme d'action.

M. RAZA (Pakistan) constate que des progrès satisfaisants ont été accomplis à ce jour en ce qui concerne l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, mais sa délégation ne laisse pas d'être préoccupée par l'insuffisance des ressources dont on dispose pour poursuivre cette application. Il faudrait aussi que les délégations soient tenues informées des derniers développements des travaux des divers groupes créés par le Comité administratif de coordination (CAC) pour assurer un suivi coordonné de la Conférence. Il convient enfin de souligner qu'il importe au moins autant d'aborder les problèmes de population et de développement dans une optique de développement intégrée que de les envisager sous l'angle des droits de l'homme comme l'a dit la Directrice exécutive du FNUAP.

M. GRANT (Irlande), parlant au nom de l'Union européenne, fait sien le projet de résolution de la Commission de la population et du développement sur le suivi de la Conférence ainsi que le projet de décision prenant note du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-neuvième session et approuvant l'ordre du jour provisoire de la trentième session. L'Union européenne attache une grande importance à un examen du programme de travail des réunions à venir de la Commission et ne manquera pas de procéder à des échanges de vues avec le Directeur de la Division de la population sur les moyens les meilleurs d'appliquer le Programme d'action du Caire tout en conservant l'actuel programme de travail à long terme de la Commission.

L'Union européenne réaffirme l'importance du Programme d'action du Caire et se félicite des progrès accomplis jusqu'ici dans son application, félicite en particulier l'Équipe spéciale interorganisations pour l'application du Programme d'action de la Conférence et d'avoir produit et diffusé des lignes directrices à l'intention du réseau des coordonnateurs résidents. Il ne devrait pas y avoir de doubles emplois inutiles dans les travaux des trois groupes du CAC, notamment dans des domaines tels que la mise au point d'indicateurs, et il est indispensable que les résultats de leurs travaux soient intégrés dans une analyse globale. Il y a lieu également de clarifier les liens entre les directives existantes de la Conférence et les résultats que l'on attend des groupes de travail et de préciser le rapport entre l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous et le Comité interinstitutions pour les

/...

femmes. L'Union européenne tient en outre à souligner l'importance du programme des Nations Unies sur le sida et elle aimerait avoir davantage de renseignements sur les accords conclus en vue d'assurer une division efficace du travail entre les organismes appartenant au système de développement des Nations Unies en ce qui concerne l'application du Programme d'action du Caire.

Pour Mme POLLACK (États-Unis d'Amérique), il importe de mesurer l'effet des directives émises par le système des Nations Unies au niveau des pays; aussi aimerait-elle savoir comment les coordonnateurs résidents ont appliqué les lignes directrices relatives à l'application du Programme d'action du Caire dans le cadre du processus de la note de stratégie de pays.

Il est indispensable que les deux groupes de travail de l'Équipe spéciale des services sociaux de base pour tous définissent des objectifs précis et qu'ils soient tenus comptables de leurs résultats. Les délégations devraient être tenues informées des nouvelles activités prévues pour ces groupes.

La délégation américaine se félicite du mandat et de la structure nouvelle de la Commission de la population et du développement et du rôle qui lui est dévolu dans le suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action du Caire. La Commission devrait veiller à ce que ses rapports de suivi soient largement diffusés et fournir aux organisations non gouvernementales des occasions appropriées de participer à toutes les phases de ses travaux. La délégation américaine souhaiterait également être informée du résultat des récentes consultations entre le Directeur de la Division de la population de l'UNESCO et le Bureau de la Commission et elle attend avec intérêt la contribution de la Commission au dialogue sur les questions de migration.

M. PANKIN (Fédération de Russie) appuie le projet de résolution intitulé «Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement» que la Commission recommande au Conseil d'adopter. Il attache également de l'importance à la résolution 1996/1 intitulée «Programme de travail dans le domaine de la population» et convient qu'il y a lieu de réévaluer la forme, le contenu et la structure du programme de travail. Il faut mettre dûment en évidence la dimension régionale des questions examinées par la Commission et faire apparaître clairement les différences de situation et de priorités existant en matière de population et de développement entre les diverses régions

du monde, notamment en ce qui concerne le groupe des pays à économie en transition.

Le Conseil doit coordonner les travaux de la Commission avec ceux d'autres organes subsidiaires en ayant présentes à l'esprit les négociations à venir sur l'harmonisation des programmes et des ordres du jour des commissions techniques. Cela contribuerait à préparer la Commission à son nouveau mandat et en même temps maintiendrait un judicieux équilibre dans ses travaux entre les questions purement démographiques et les questions plus complexes du développement durable.

S'agissant de la présentation tardive des documents, le Conseil devrait faire le nécessaire pour déterminer les causes de ces retards.

Mme McNISH (Jamaïque) appuie la déclaration faite par la délégation de Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine et se félicite des progrès enregistrés dans l'application du Programme d'action du Caire. Elle souligne qu'il importe de coordonner efficacement les travaux des divers groupes du CAC.

Se référant aux contraintes financières qui ne cessent d'entraver l'application du Programme d'action du Caire, elle engage les Membres à trouver des ressources supplémentaires aux niveaux bilatéral et multilatéral et demande aux gouvernements de contrôler les flux de ressources financières vers les programmes nationaux de développement. Il convient également de conserver à la Division de la population le rôle spécial qui lui a été dévolu en ce qui concerne le suivi et l'examen de l'application du Programme de travail pluriannuel, en dépit de la difficile situation financière actuelle des Nations Unies.

La Commission de la population et du développement devrait examiner, à sa trentième session, la structure professionnelle des migrations internationales et la question des politiques menées en la matière. La délégation jamaïcaine appuie l'adoption par le Conseil du projet de résolution et du projet de décision recommandés par la Commission.

M. OKANIWA (Japon) appuie l'adoption par le Conseil du projet de résolution et du projet de décision recommandés par la Commission de la population et du développement et se félicite des innovations introduites par la Commission pour aider le système des Nations Unies à contrôler le suivi de la Conférence du Caire. Le travail de l'Équipe spéciale interorganisations sur les

/...

services sociaux de base pour tous dans le domaine de la santé génésique a été particulièrement novateur, mais il serait utile d'avoir davantage d'informations sur l'ensemble des succès et échecs des divers groupes pour les organisations multilatérales comme pour les gouvernements bénéficiaires et donateurs. Les indicateurs permettant de contrôler les progrès accomplis vers la réalisation d'objectifs spécifiques permettraient aux divers acteurs de coordonner leurs efforts de développement et encourageraient également la formation d'un nouveau partenariat mondial entre pays en développement et pays développés. Les groupes de travail et équipes spéciales ont eux-mêmes besoin de directives et de conseils pour superviser les efforts faits pour relever les niveaux de vie des peuples des pays en développement. Aussi le Conseil et l'Assemblée générale devraient-ils élaborer une stratégie complète de développement reposant sur des buts communs à tous les acteurs, y compris les institutions de Bretton Woods, en s'aidant des conseils des pays en développement.

M. SYARGEEU (Biélorus) félicite la Commission de la population et du développement des résultats des travaux de sa vingt-neuvième session. La situation démographique hautement insatisfaisante de nombre de pays en développement, et notamment les niveaux extrêmement élevés de mortalité infantile, l'extrême pauvreté et la faible espérance de vie préoccupent à juste titre la communauté mondiale et lui imposent de consolider tous les efforts faits pour aider ces pays.

Bien que la situation démographique des États industrialisés à économie de marché et des États en développement s'améliore constamment, on enregistre une nette détérioration dans les États à économie en transition. Le Biélorus voit baisser de façon alarmante son taux de naissance et augmenter celui de mortalité. En 1995, le nombre de ses habitants a diminué de 27 000. Du fait des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, on observe une augmentation des maladies malignes, notamment parmi les enfants et les jeunes. Le caractère nocif de l'environnement a un effet direct sur l'espérance de vie. La délégation du Biélorus estime donc qu'il faudrait élargir le mandat du FNUAP pour le mettre en mesure d'aider les pays à économie en transition à résoudre leurs problèmes démographiques.

Le Biélorus souhaite resserrer la coopération entamée avec la Commission de la population et du développement pour étudier les processus démographiques

/...

nationaux afin d'améliorer les fondements législatifs de la réglementation des migrations et chercher des moyens d'améliorer sa situation démographique.

M. AVALLE (Argentine) s'associe aux autres délégations pour souligner l'importance d'une information complète fournie en temps utile sur les travaux des groupes. Il félicite la Commission de la population et du développement du succès qu'elle a enregistré à ce jour dans l'application du Programme d'action du Caire. La Commission devrait se préparer au débat à venir sur l'impact des migrations sur la croissance économique et le développement durable en procédant à de vastes échanges de vues avec des organismes et institutions appartenant ou non au système des Nations Unies.

M. Avalle apprécie l'heureuse manière dont ont été allouées les ressources limitées disponibles entre les diverses institutions participant au suivi de la Conférence du Caire et fait état du niveau élevé de coopération Sud-Sud en ce qui concerne la réalisation des objectifs de la Conférence. Il réitère que, selon sa délégation, la formule 20 %/20 % n'est pas le moyen le plus approprié de garantir que les ressources de la coopération seront allouées aux programmes de développement social.

Mme REBONG (Philippines) demande qu'une attention plus spécifique soit prêtée aux problèmes qui entravent l'application au niveau national du Programme d'action du Caire afin de faciliter le débat sur les options qui s'offrent à la Commission et à l'Équipe spéciale du CAC. Elle est heureuse de constater que les membres du système des Nations Unies ont coordonné jusqu'ici les mesures prises pour donner suite aux recommandations de la Conférence du Caire et aimerait avoir des renseignements plus complets sur les activités des commissions régionales à cet égard. Il importe de tenir compte des travaux faits par les divers gouvernements en ce qui concerne les indicateurs servant à contrôler les progrès accomplis vers la réalisation d'objectifs spécifiques de suivi.

Les ressources dont on dispose pour mettre en oeuvre les objectifs de la Conférence ayant baissé, elle invite les pays développés à augmenter leurs transferts de nouvelles ressources aux pays en développement à cette fin. Le niveau des ressources disponibles pour appliquer les recommandations de la Conférence est au moins aussi important que la coordination de l'ensemble des efforts de suivi.

Mme Rebong demande que la section du rapport du Secrétaire général sur les migrations ayant trait aux liens entre migrations et développement fasse état de la contribution de tous les membres du système des Nations Unies s'occupant de questions de migration et de tous autres organes intergouvernementaux pertinents, tels que l'Organisation internationale pour les migrations. La délégation philippine appuie l'adoption par le Conseil du projet de résolution et du projet de décision recommandés par la Commission.

M. NDRI (Côte d'Ivoire) voudrait savoir si les effets du VIH/sida sont pris en compte dans les travaux effectués en application de la résolution 50/124 de l'Assemblée générale, étant donné qu'il n'a pas été fait mention de ce problème dans le rapport oral.

Mme SIBAL (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)) dit que l'UNESCO a participé activement aux travaux de l'Équipe spéciale interorganisations pour l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. En tant que chef de file du Groupe de travail sur l'éducation de base, qui avait pour mission de prêter une attention spéciale au problème des disparités entre les sexes, l'UNESCO a produit des directives sur la manière dont les organisations du système des Nations Unies devraient oeuvrer de concert, sous la direction des coordonnateurs résidents des Nations Unies, pour aider les pays à mener des activités connexes se rattachant à l'éducation de base. L'UNESCO a également apporté une contribution substantielle aux travaux de cinq autres groupes.

L'UNESCO a participé à la vingt-neuvième session de la Commission de la population et du développement; il a été rendu compte de ses activités au titre du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les documents E/CN.9/1996/2 et E/CN.9/1996/4.

En collaboration avec le FNUAP, l'UNESCO continue à promouvoir des projets d'information, d'éducation et de communication sur la population, dont certains ont une composante touchant aux droits liés à la procréation et à la santé génésique, en Afrique, dans les États arabes, en Asie ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Dans le cadre de ses activités au titre du programme ordinaire, elle a entrepris une étude comparative sur l'éducation à la vie familiale, l'éducation à la vie sexuelle et la sexualité humaine. Elle participe également à un important projet pluridisciplinaire et

/...

interinstitutions sur l'éducation pour la population et le développement. Le programme «Learning without frontiers» vise à offrir à toute la population de plus grandes possibilités d'éducation.

L'UNESCO a déjà mis en place un cadre pluridisciplinaire pour l'élaboration et la mise à l'essai de nouveaux modes d'action débordant les frontières conceptuelles et institutionnelles traditionnelles, afin de promouvoir l'éducation et la formation sur les questions de population touchant au développement durable. Au sein de l'UNESCO, ce cadre est un moyen de rapprocher davantage le travail effectué des réalités que connaissent les États Membres et de s'employer plus efficacement à trouver des solutions.

La séance est levée à 18 h 20.